



École élémentaire
Commandant Arnaud
4 place cdt Arnaud
69004 Lyon
tél : 04.78.29.64.34

Mail : ecolep.cdtarnaud@numericable.fr

Conseil d'école : Jeudi 27 février 2014
à 18h00, dans la salle des maîtres,
1er étage, porte n°4

ordre du jour

Accueil : Horaire, compte-rendu, présents, questions des représentants, compte-rendu du conseil d'école

1.Travaux et entretien

- Fenêtres, plateaux cour d'école, grilles gouttières,
- WC

2-Rythmes scolaires 2014-2015

3.Restaurant scolaire, garderie et étude

- Fonctionnement, horaires et responsabilité à la sortie des élèves

4-Inspection académique

- Fermeture de classe
- Remplacement des enseignants absents et information des parents
- ELCO et LVE, stages de printemps, passage de classe, nouveaux cycles 2014-2015

5-Organisation pédagogique

- Passage de classe, organisation des classes, répartition des élèves

6-Vie de l'école

- Projets : jardinage, mur peint, jeux de cour, musique, classes de découverte,
- AVS
- Fête d'école, carnaval, ventes de sapins de Noël,
- Respect des horaires, digicode
- BCD
- Fournitures scolaires
- Visites des élèves de grande section maternelle et visites des nouveaux élèves
- Réunion des nouveaux parents : **lundi 23 juin 2014 à 18h00, dans le préau de l'école**

Questions des représentants de parents d'élèves fcp :

- Où en est-on de la mise en place des rythmes scolaires ?*
- Va-t-il y avoir une suppression de classe ? comment ça marche ?*
- Le bilan des AVS/EVS ?*
- Où en est-on avec les toilettes ? Peut-on faire passer un questionnaire sur la perception qu'en ont les utilisateurs ? La Mairie a vu les toilettes ?*
- Pouvons-nous avoir la liste des coordonnées des parents ou tout du moins leurs méls ? Car certains parents aimeraient mettre en place une liste de diffusion par classe pour une meilleure organisation ?*
- Que devient l'argent ramené par la vente des sapins*
- Quiz du carnaval ?*
- Organise-t-on une kermesse ? Enquête pour connaître l'avis de tous les parents si on l'organisait le samedi ?*
- Y'a-t-il toujours un journal réalisé par les classes ?*
- Où en est-on du problème récurrent des canalisations ?*

Présents à la réunion :

Représentants des parents d'élèves : Mmes Habiba Cherifi, Danielle Charotte-Tricaud, , Mélanie Hugué, , Muriel Colombat, Fanette Lepine, Nathalie Jouannic, Mrs Jean-François Noyel, Olivier Rubat du Merac .

DDEN : André Sabatier

Maire du 4^e arrondissement de Lyon : M. Eric Cazin, Jean-Luc Poulet

Représentant du centre médico-social scolaire : Christine Uzel

Equipe enseignante : Agnès Roux, Laurence Gaudiau, Florence André, Laure Defilhes, Françoise Souillard--Ciabrini, Laetitia Combes, Hélène Complido, Lisa Doutau, Delphine Walecki, Stéphanie Beluze, Hélène Sobhane, Gil Coutelle et Julien Tonossi,

Directeur, sous-régisseur du restaurant scolaire : M. Gil Coutelle

Absents : Charlotte Gireau, Mme Ritter Françoise, David Kimelfeld, Nicole Faure, Patricia Perrot, Salima Chettouh, Marion Flohr, Linda Benaïcha, Charlotte Gireau, Natalia Vray, Emmanuelle Permezal, François Piednoir, Sandrine Prudhon, Sylvie Kneuss, Fabien Manoa, Claude Couderc, Elise Bernard, Corinne Danielle, Emmanuelle Petit,

1. Accueil :

Le conseil d'école a eu lieu de 18h00 à 20h00 le jeudi 27 février 2014

Secrétaire de séance : Mme Florence André

Le 2^{ème} conseil d'école a pour mission :

-d'être informé, de donner son avis et de présenter des suggestions sur les actions pédagogiques, l'utilisation des moyens alloués à l'école, l'intégration des enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire, la protection et la sécurité des élèves, l'hygiène scolaire, l'organisation des différentes aides données aux élèves.

-et de répondre aux interrogations des parents d'élèves et de leurs représentants

1.Travaux et entretien

1.1-Fenêtres (Budget 400.000€)

Réunion d'information / Présents : M CAZIN, adjoint au Maire du 4^e, M POULET, DGS Maire du 4^e, M MARIN, M GUEZ, architecte, M MOUTERDE, chef de secteur OTND, M COUTELLE, directeur élémentaire, M BALLANDRAS, direction de la construction, M CHABERT, chef du projet, M CHASSON, direction de l'éducation, Mme GUILLET, direction de l'éducation

Les travaux ont commencé depuis le début du mois de février 2014. Tout se déroule bien.

Information communiquée à tous les parents d'élèves (*cahier de liaison*) :

Les travaux concernent le changement d'une partie des menuiseries du groupe scolaire. Ils démarreront début février pour se terminer fin mai 2014. Certaines menuiseries (35 sur 180) contiennent de l'amiante dans les mastics des fenêtres. Elles feront l'objet d'une procédure particulière : Enlèvement pendant les vacances scolaires (3 au 15 mars puis 28 avril au 10 mai 2014). Prélèvement d'air préalablement à la dépose (une semaine avant, le week-end). Après dépose des ouvrants, les ouvertures seront bouchées par un contre-plaqué marine. Les ouvrants seront emballés par du polyanne et stockés dans la zone de base de vie sur le place Cdt Arnaud (zone en gore). La zone de chantier occupe 2 mètres devant les fenêtres. Pour les autres menuiseries, les travaux sont prévus les mercredis. NOTA : Les châssis déposés seront évacués après chaque vacances. Etudier les limiteurs d'ouvrants sur une fenêtre pas châssis pour permettre la ventilation pendant l'interclasse.

Occupations périscolaires

Pendant les phases de désamiantage l'accès à l'école sera interdit au personnel (la première semaine de chaque période de vacances). Les mercredis de Lyon (et autres éventuels PESD) sont à déplacer en maternelle.

Exploitation pendant les travaux

Le chauffage devra être maintenu pendant les travaux. Pour les travaux dans les classes : les enseignants rangent et mettent en carton. L'entreprise déplace le mobilier et le protège à l'aide de bâches. Un planning précis sera établi ultérieurement et diffusé. Il sera mis à jour au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Les plans et le planning sont affichés dans la salle du conseil du conseil d'école.

Rôle du directeur d'école : Lorsque le directeur d'école constate le non respect de ces consignes, il avertit simultanément le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage de tout manquement après avoir procédé le cas échéant à la mise en sécurité des utilisateurs.

Le principe de précaution est une notion qui préconise l'adoption de mesures de protection avant qu'il y ait des preuves scientifiques complètes démontrant l'existence d'un risque.

1.2-Les grilles ont été posées sur les gouttières. Elles éviteront que les ballons restent coincés dans les gouttières.

1.3 Le beau support de poubelle datant du XIXe siècle de la cour des CP, CE1 et CE2 dans lequel certains élèves se glissaient et se retrouvaient coincés a été bouché.

1.4-Deux tables-bancs en bois de 2,50m sur 2,50 ont été installés autour des arbres de la cour des CP, CE1 et CE2. Ils évitent aux élèves de trébucher contre les longues racines proéminentes des arbres. Des raccords goudronnés ont été faits là où le sol de la cour de cycle 2 est très abîmé.

1.4-Locaux sanitaires

Fcpe : «Où en est-on avec les toilettes ? Peut-on faire passer un questionnaire sur la perception qu'en on les utilisateurs ? La Mairie a vu les toilettes ? », « Où en est-on du problème récurrent des canalisations ? »

Fcpe : Cela fait 13 ans que le problème est posé. Beaucoup de parents interpellent la FCPE.

M. Kimfeld, lors d'une visite à l'école, a demandé aux services de la Ville de Lyon d'effectuer une étude sur le sujet.

Mr Cazin : les demandes sont refusées depuis 8 ans, et les travaux de rénovation ne sont pas budgétés sur 2014.

FCPE : N'y a-t-il pas de préconisations pour le nombre de toilettes/enfants ?

M. Cazin :NON.

-Les travaux prévus l'été 2013 n'ont pas été effectués. Il apparaît inutile à l'équipe enseignante de sonder à nouveau les élèves sur les toilettes.

Les WC des cours de l'école primaire Cdt Arnaud restent, de l'avis des élèves, de leurs parents et de l'ensemble des personnels de l'école, une énigme, une fatalité et montre une ignorance ou une indifférence aux besoins des élèves. Les conseils qui consistent à proposer que les élèves se rendent durant le temps de classe ignorent les conséquences scolaires qui en découlent. Si les élèves d'une même classe se rendent uniquement 2 par 2, pour des raisons de sécurité, aux toilettes, durant le temps de classe, sachant que cela prendra entre 3 et 5 minutes, il faudra, en temps cumulé, 24 minutes à 30 minutes pour qu'une moitié de classe soit passée aux toilettes. Impossible de faire un cours durant ce temps. Se rendre aux toilettes durant le temps de classe devrait être une situation limitée.

La promiscuité importante des enfants et l'air confiné peuvent favoriser la dissémination d'agents biologiques pouvant être la cause de maladie. 38% des élèves ne se lavent pas les mains parce que l'eau est froide. Il existe une forte crainte des élèves quant à l'absence possible de papier toilette.

Donc, afin d'avancer, de façon objective, sur un problème douloureux, voici quelques données, sachant qu'un enfant doit se rendre aux toilettes 5 à 6 fois par jour :

Nombre d'élèves de l'école	300			
Nombre d'élèves par cour	Cycle 2 140 à 160		Cycle 3 140 à 160	
Nombre moyen d'élèves par service	1er s. : 70 à 80	2e s. : 70 à 80	1er s. : 70 à 80	2e s. : 70 à 80
Nombre de filles	35 à 40	35 à 40	35 à 40	35 à 40
Nombre de cabinets Toilettes des filles	4	4	3	3
Nombre de filles par cabinet durant une récréation	10	10	13	13
Nombre de garçons	35 à 40	35 à 40	35 à 40	35 à 40
Nombre cabinet	2	2	2	2
Nombre de garçons par cabinet	20	20	20	20
Nombre d'urinoirs	2* urinoirs	2* urinoirs	2* urinoirs	2* urinoirs
Nombre de garçons par urinoir	20	20	20	20
Temps total toilettes garçon 45'' x 20 =	15'	15'	15'	15'
Temps total urinoirs garçon : 45'' x 20 =	15'	15'	15'	15'
Temps total fille 1'30'' x 10/13 =	15'	15'	19'30''	19'30''

Pour permettre le passage de 293 élèves aux toilettes, il faudrait que les enseignants organisent, chaque jour, le matin et l'après midi, considérant le nombre de toilettes, 14 files indiennes de 11 filles et 8 files indiennes de 18 garçons. Il faut entre 2 minutes trente et 3 minutes pour les filles et 1 minute 20 à 2 minutes pour les garçons. Il faudrait donc, en temps cumulé, faire des files d'attente de 30 minutes pour que toutes les filles et tous les garçons passent aux toilettes, à chacune des récréations, soit utiliser la totalité des récréations rallongées de 10 minutes.

Le nombre de toilettes dans la cour ne répond pas aux besoins des élèves.

Pour les adultes, la situation est la suivante : 38 femmes et 12 hommes travaillent dans l'école quotidiennement.

Il y a 1 cabinet adulte au 1er étage et un au 2e étage. Pas de cabinet adulte au RDC.

Selon le code du travail, dans les établissements occupant un personnel mixte, les cabinets d'aisances sont séparés pour le personnel féminin et masculin. Le code du travail indique 2 cabinets pour 20 femmes et 1 cabinet et un urinoir pour 20 hommes.

Il manque donc trois cabinets pour les adultes.

1.5- Une nouvelle rangée de patères sera posée sous le porche des vêtements oubliés afin d'accueillir la centaine d'écharpes, de bonnets et de gants oubliés.

1.6- Registre de sécurité

Toute personne qui constate un danger pouvant affecter la sécurité des élèves ou des personnels doit le signaler sur le registre de santé et de sécurité au travail de l'école.

Un ralentisseur de vitesse sera installé rue Dumont d'Urville.

2- Rythmes scolaires 2014-2015

fcpe : Où en est-on de la mise en place des rythmes scolaires ?

Rappel du sondage effectué auprès de l'ensemble des parents d'élèves de l'école :

Proposition n° 175 votes exprimés le 21.02.2013	gar- derie	Enseignement	Pause Méridienne	Enseigne- ment	Périscolaire
Proposition n°1 Choix enseignants 60%	7h50 8h20	L, M, J et V : 8h30-12h00 Mercredi : 9h-12h00	12h00 -14h00	14h00- 15h45	15h45-17h45
proposition n° 2 Choix de la VDL 4%	7h50 8h20	L, M, J et V : 8h30-12h00 mercredi : 9h-12h00	12h00 -14h30	14h30- 16h15	16h15- 17h45
proposition n°3 18%	7h50 8h20	Tous les matins : 8h30-11h30	11h30 -13h30	13h30- 15h45	15h45-17h45
proposition n°4 7%	7h50 8h35	L, M, J et V : 8h45-12h00 Mercredi : 9h-12h00	12h00 -14h00	14h00-16h00	16h00- 17h45
proposition n°5 11%	7h50 8h50	L, M, J et V : 9h00-12h00 Mercredi : 9h-12h	12h00 -14h00	14h00-16h15	16h15- 17h45
proposition n°6 autre proposition	maintien de la semaine de 4 jours, soit 22 %				

Nous sommes en attente des éléments politiques. Début avril 2014, des informations nouvelles devraient nous parvenir.

Le CDEN (conseil départemental de l'éducation nationale) qui aura lieu fin avril ou début mai entérinera les décisions tardives. Pour les refus de mise en place des nouveaux rythmes scolaires, le préfet imposera la loi.

Sur 271 communes, 117 ont répondu à la date limite fixée par le gouvernement.

La VDL est en attente de la réponse de la CAF. La décision du Maire en dépend.

Une cotisation de 10 à 20 €/an a été retenue.

Le problème d'organisation du péri-scolaire se pose sur 2 temps différents : de 15h45 à 16h30, soit 3/4 h, et de 15h45 à 17h45, soit 2h.

Les salles de classe seront utilisées très certainement à Cdt Arnaud ainsi qu'à l'école Georges Lapierre.

FCPE : Qui encadrera les enfants ? Formation ? Remplacement ?

M. Cazin : 1 référent/école pour le périscolaire ou délégation à une association : pas de décisions prises.

Obligation pour les intervenants d'avoir un CAP ou le BAFA pour le personnel embauché. Il y aura 1 encadrant pour 18 enfants d'élémentaire s'il y a un accord avec la CAF et 1 pour 14 enfants de maternelle. Actuellement, il y a 1 encadrant pour 24 enfants.

Il faut trouver environ 600 personnes et pérenniser ces emplois grâce au périscolaire et aux nouveaux rythmes scolaires (environ 5 à 6h/jour).

La formation sera assurée par VDL.

FCPE : les enseignants ne sont pas écoutés !!!!!

Le directeur signale qu'il y aura un réel problème quant à l'utilisation des classes sur le temps périscolaire, tant du point de vue de l'encadrement des enfants que du point de vue de la propreté des salles de classe ou des rangements. Les rares expériences passées sont toutes négatives.

Le responsable VDL a refusé que les ATSEP participent au conseil d'école.

M. Cazin : l'école devra s'ouvrir afin de réaliser des activités en dehors de l'école. Une logistique importante est à prévoir ainsi qu'une concertation école par école ?

Madame Faure, coordinatrice du Projet Educatif Local de la VDL, a indiqué dans un message écrit, qu'elle n'avait aucune information récente à communiquer. Les services techniques sont en attente du positionnement de M. le maire

Les enseignants devront repenser l'organisation des matières puisque les journées seront très différentes : 3h30, le matin et 1h45 sans récréation, l'après midi.

3. Restaurant scolaire, garderie et étude

3.1-Facturation

-Voici la réponse de la Ville de Lyon quant aux problèmes de facturations pour janvier 2014, sachant qu'un courrier a été envoyé à toutes les familles afin, comme chaque année, de réactualiser le quotient familial : « * Si un usager a en sa possession une attestation de QF valable au 01/01/2014 et que néanmoins une facture à 6,50 euros par repas lui a été adressée, il faut alors l'orienter vers sa Mairie d'Arrondissement. La Mairie d'Arrondissement a pour consigne de vérifier qu'une demande de QF a bien été faite. Si OUI, la Mairie fera alors le nécessaire au niveau de la facturation (réduction de facture).

* Si l'usager a fait calculer son QF 2014 après le 31 janvier 2014, alors le QF est valable le mois auquel l'usager a effectué le calcul en Mairie d'Arrondissement. Ainsi, par exemple pour un QF calculé en février 2014, la facture de janvier 2014 est à 6,50 euros par repas, puis le tarif issu du QF sera applicable pour toutes les factures suivantes de l'année 2014. Il n'y a donc pas de rétroactivité.

Si l'usager fait part de grandes difficultés financières et qu'il se trouve en Q1 ou en Q2, il sera orienté vers l'assistante sociale de l'école. »

La garderie, fonctionnement, horaires et responsabilité à la sortie des élèves (16h30-17h45)

3.2-L'esprit ...

Les règles de fonctionnement d'une école et, en particulier de la garderie, répondent à des exigences de bonnes gouvernances.

Les règles instituées répondent aux besoins d'organisation d'une école d'environ 300 élèves, cinquante adultes qui y travaillent et 600 parents d'élèves, nourrices, grands-parents et éducateurs des internats, soit une communauté éducative proche de mille personnes.

C'est le rôle du directeur de mettre en œuvre une bonne organisation de l'école. Pour cela, le directeur se fonde sur la réglementation de l'Éducation nationale et sur celle de la Ville de Lyon, sur les exigences du préfet et sur son expérience de directeur.

Or, les exigences de certains parents d'élèves sont incompatibles avec celles des autres ainsi qu'avec les nécessités d'organisation d'un service public. Les évolutions sociétales, consuméristes et les valeurs individualistes sont parfois difficilement compatibles avec l'intérêt général.

3.3-...et la lettre

Entre 16h30 et 17h00, les élèves sont accueillis par les animatrices du périscolaire.

Pendant ce temps, les enfants goûtent tranquillement et les animatrices ont le temps de les accueil-

lir.

Pendant ce temps, les animatrices recueillent les listes des élèves pointés par les enseignants. Ensuite, elles inscrivent les enfants sur les listes de la Ville de Lyon. Pointer une centaine d'élèves, cela prend du temps.

Pendant ce temps, l'enseignant chargé de l'étude vient chercher les élèves.

Enfin, définir une plage horaire, 17h00-17h10, durant laquelle les parents viennent chercher leur enfant dans la cour ou le préau, selon le temps qu'il fait, en passant par une seule entrée, permet aux animatrices de mieux contrôler les départs et de répondre à une exigence de sécurité.

Puis, les enfants sont accompagnés dans deux salles de garderie où les parents peuvent venir les chercher jusqu'à 17h35.

A partir de 17h35, les élèves rangent le matériel utilisé durant la garderie.

Ce nouveau fonctionnement a permis de rendre paisible et sécurisant la garderie.

Rappel : les animatrices, le gardien ou le directeur ne sont pas responsables des élèves après la sortie de la garderie, à 17h45.

Considérant que le salaire des animatrices est très faible, que les heures supplémentaires de travail ne sont pas payées et que les retards des parents ou des nourrices sont réguliers, les parents d'élèves ne pourrait-il pas employer collectivement une animatrice pour assurer le temps d'attente dû aux retards ?

4-Inspection académique

4.1-Fermeture de classe

Fcpe : « Va -t -il y avoir une suppression de classe ? comment ça marche ? »

FCPE : Pourquoi si peu de souplesse ? Est-ce qu'on tient compte de la qualité de l'enseignement ? Les représentants demandent d'avantage de souplesse pour les dérogations afin d'éviter une fermeture de classe. Le DASEN, cette année, prend en compte les informations communiquées par la VDL. Pour l'école Cdt Arnaud, la VDL dit que la fermeture n'est pas sûre.

Rappel 1er conseil d'école :

-Prévisions 2014-2013 : 69 élèves de CM2 quitteront en juillet 2014.

Le seuil de fermeture est à 286. Il faudra 63 élèves de CP pour éviter la fermeture d'une classe. Il est possible que la fermeture se joue à 4 ou 5 élèves. Si la fermeture était décidée, les effectifs par classe seraient plus élevés et le nombre de classe à double niveaux plus important.

Les ajustements entre écoles du 4e en sureffectif et celles en sous-effectif ont toujours été impossibles. La VDL refuse que les directeurs d'un même arrondissement proposent aux nouveaux parents d'élèves qui le souhaitent d'inscrire leur enfant dans une école menacée de fermeture au lieu de les inscrire dans une école dont les effectifs sont chargés.

M. Cazin : Les critères de dérogations sont stricts. Ce sont les mêmes règles applicables de la même façon pour tout le monde.

Le directeur : Il s'agit de proposer aux parents d'élèves qui le souhaitent, en accord avec les directeurs des écoles aux effectifs chargés, une dérogation afin de venir à Cdt Arnaud. Il n'y a aucune déstabilisation d'une école. Cette solution est pragmatique, dans l'intérêt de tous et fonctionne très bien. J'ai participé à une commission d'harmonisation des effectifs durant plusieurs années, dans une mairie de taille identique à celle de la mairie du 4e.

4.2-Remplacement des enseignants absents et information des parents

Fcpe : « Pouvons-nous avoir la liste des coordonnées des parents ou tout du moins leurs mèles ? Car certains parents aimeraient mettre en place une liste de diffusion par classe pour une meilleure organisation ? »

Le directeur, en charge d'une classe un jour sur deux, communique, dans la mesure du possible, par mail, avec les parents afin de les informer des absences non remplacées. Pour les absences prévues à l'avance, un mot est collé dans le cahier de liaison.

4.3-Questions fcpe : « Pouvons-nous avoir la liste des coordonnées des parents ou tout du moins leurs mèles ? Car certains parents aimeraient mettre en place une liste de diffusion par classe pour une meilleure organisation ? »

46 familles refusent de communiquer aux représentants de parents d'élèves leur mèles.

25 familles n'ont pas communiqué leur mèles ou n'ont pas de mèles.

4.4-ELCO et LVE, stages de printemps, passages de classe, nouveaux cycles 2014-2015

-**ELCO** : L'Inspecteur d'Académie demande au directeur de faire une proposition de carte scolaire relative à l'enseignement des langues et cultures d'origine ou des langues vivantes étrangères.

Ces enseignements facultatifs concernent en priorité les élèves immigrés ou d'origine immigrée, mais aussi, dans la limite des places, tout élève intéressé par une des langues enseignées.

Les cours peuvent être mis en place à partir d'un effectif suffisant (15 élèves) et lorsque les conditions matérielles et pédagogiques existent.

Les cours pourront être dispensés par des enseignants qualifiés mis à disposition par les consulats et peuvent regrouper des élèves de plusieurs niveaux ainsi que de différents établissements.

29 familles ont demandées des cours d'arabe dont 7 CM2,

18 familles des cours d'espagnol dont 4 CM2,

et 8 familles des cours de portugais dont 1 CM2.

Au cours des 7 années écoulées, le directeur n'a jamais eu de retour de l'inspection académique après avoir communiqué les demandes.

-**Stage de printemps 2014** : 8 demandes de parents d'élèves pour que leur enfant participe à un stage.

Notons une contradiction : de nombreux professionnels de l'éducation préconisent un rythme scolaire de sept semaines de travail et de deux semaines de repos afin de permettre aux élèves de l'école élémentaire de se reposer. Or, proposer aux élèves en difficultés une semaine de classe supplémentaire durant les vacances de printemps semble contradictoire.

5-Organisation pédagogique

5.1-Passage de classe : le vendredi 25 avril 2014, les parents d'élèves recevront les décisions de passage de classes.

5.2-L'organisation des classes

L'ensemble de l'organisation pédagogique des classes est décidée par le directeur après proposition au conseil des maîtres. L'organisation pédagogique sera arrêtée le jeudi 19 juin 2014. Elle pourra changer si les effectifs évoluent de façon sensible.

5.3-La répartition des élèves

-Après avis du conseil des maîtres, le directeur répartit les élèves dans les classes (textes officiels).

-Dans les faits, la répartition des élèves se fait, pour l'essentiel, en conseil des maîtres par l'équipe enseignante et le directeur. Le directeur procède à des ajustements, en fonction des demandes particulières et des nouveaux inscrits. La répartition des élèves entre les différentes classes prend du temps : Chaque enseignant effectue un bilan de tous les élèves de sa classe puis, plusieurs conseils des maîtres permettent de répartir les élèves dans les classes

La répartition répond à des critères simples :

-La répartition équilibrée des effectifs par niveau et des doubles niveaux de niveaux consécutifs.

-Des effectifs plus légers au CP et CE1, si possible.

-L'équilibre entre les filles et les garçons,

-La répartition équilibrée des élèves dans chaque classe en fonction de leur niveau scolaire afin de créer des classes hétérogènes et de niveau comparable,

-L'affectation dans une classe à simple niveau des élèves qui étaient dans une classe à double niveau, sous réserve que l'organisation pédagogique le permette et sauf cas particuliers.

-La répartition des élèves des internats « Adolphe Favre » et « Claire Demeure »,

-Les personnalités, les problèmes de comportement,

-Les affinités, les incompatibilités,

-Les élèves intellectuellement précoces ou manifestant des aptitudes particulières (BO n°18 du 5 mai 2005).

-Les élèves de GS qui savent lire iront dans la classe de CP-CE1, si l'organisation pédagogique décidée le 19 juin 2014 le permet. Cette option correspond aux aménagements prévus par le décret du 24 août 2005. Une situation particulière peut conduire à différentes organisations pédagogiques.

-La présence d'AVS dans les classes.

- Un double niveau plus facile à gérer, dans la mesure du possible : élèves autonomes, effectifs réduits.
 - Les demandes particulières des parents sont à adresser au directeur.
 - La constitution des classes sera affichée le vendredi 29 août 2014.**
- La rentrée scolaire des élèves aura lieu le lundi 1er septembre 2014.**

6-Vie de l'école

6.1-Projets « mur peint »

Les murs ont été nettoyés au nettoyeur à haute pression. Le projet de « mur peint » débutera dans chacune des deux cours, à la rentrée. Le thème choisi est « le jardin merveilleux ». Une sous-couche sera peinte par les élèves de CM2 sur les murs des 2 cours.

6.2-Projet jardinage

Les classes de CP, CE1 et CE2, principalement, s'engageront dans des plantations sur la bande de terre de la 1ère cour qui a été préparée par les services des espaces verts de la VDL.

VDL : Mr Cazin ne savait pas que l'intervention du responsable pédagogique était payante. Il indique de passer par le service de l'éducation pour acheter le petit matériel.

FCPE : utiliser l'argent des sapins pour cette intervention.

6.3-Projet jeux de cours

Nous poursuivons l'achat de jeux de cour afin de permettre aux élèves qui le souhaite de jouer.

6.4-Projets divers :

classes de découverte du CP-CE1.3 et du CE2.7, projet recyclage au CE2.6, Sortie au salon Papillon au CM2.10, projet musique au cycle 2 avec une représentation le 26 juin 2014, projet musique au cycle 3 : les percussions.

Le projet TBI rédigé et demandé par l'école élémentaire Cdt Arnaud à la VDL n'a pas été retenu.

6.5-AVS

Fcpe : « Le bilan des AVS/EVS ? »

L'AVS peut être amenée à effectuer quatre types d'activités. Ses interventions dans la classe définies en concertation avec l'enseignant.

L'AVS :

- aide aux déplacements et à l'installation matérielle de l'élève dans la classe,
- aide à la manipulation du matériel scolaire, aide au cours de certains enseignements, facilite et stimule la communication entre le jeune handicapé et son entourage, développe son autonomie.
- participe à l'accompagnement à la piscine. Il peut entrer dans l'eau avec l'enfant handicapé.
- ne peut pas encadrer un groupe
- accomplit des gestes techniques ne requérant pas une qualification médicale ou paramédicale particulière,
- aide aux gestes d'hygiène, change de toute sorte
- aide à la prise de médicaments, à condition que cette prise soit inscrite dans un PAI (sous contrôle de l'enseignant)
- aide aux gestes de la vie quotidienne.
- participe à la mise en œuvre et au suivi des projets personnalisés de scolarisation
- participe aux réunions de synthèse
- accompagne les sorties scolaires, les visites diverses

6.6-Fête d'école,

Fcpe : « Organise-t-on une kermesse ? Enquête pour connaître l'avis de tous les parents si on l'organiserait le samedi ? »

La fête d'école aura lieu le vendredi 27 juin 2014, de 18h00 à 20h00

Une majorité d'enseignants se sont prononcés pour le vendredi.

La 1ère réunion de préparation à la fête d'école aura lieu **le lundi 31 mars 2014, à 18h00**, dans la salle de réunion du 1er étage.

6.7-Carnaval : 1er avril 2014

Fcpe : « -Quiz du carnaval ? » La fcpe demande la participation du Quatuor Debussy.

6.8-Vente de sapins de Noël

Fcpe : « Que devient l'argent ramené par la vente des sapins »

Somme totale encaissée = 1550€ (1651 €/2012), factue = 811,70 €, bénéfice = 738,30€ (699,56

€/2012).

L'équipe enseignante remercie Mme Huguel pour son énergie dans la réalisation de cette vente au bénéfice des élèves de l'école. La somme est attribuée à l'achat de jeux pour la cour de récréation, et pour l'intervention du responsable des espaces verts de la Ville de Lyon.

6.9-Fournitures scolaires (rappel)

Voici les effets attendus de ce projet : Faire des économies grâce aux achats collectifs, ne plus oublier son matériel à la maison car il reste à l'école, permettre à l'enseignant de ne pas perdre de temps dans la gestion du matériel, avoir toujours son matériel scolaire puisqu'il est remplacé par l'enseignant, alléger le cartable de 2 trousse, développer chez les élèves une conscience citoyenne, protéger les élèves de certains produits nocifs, participer modestement à la protection de la planète, devenir un consommateur raisonnable et conscient, ne plus subir la pression des marques, s'arrêter et avoir une pensée émue devant les rayons papeterie, à la rentrée scolaire.

Rappelons que : Le principe de gratuité ne s'applique pas aux fournitures scolaires comme il est rappelé dans la circulaire du 10.07.2008 : « *S'agissant de matériels utilisés par un seul et même élève, ces fournitures échappent au principe de gratuité.* »

Un sondage sera proposé, afin de décider si l'école poursuit ce projet.

Ce projet pourra être reconduit pour l'année 2014-2015 si la participation au sondage est égale ou supérieure à 80 % et que 90 % des avis exprimés sont favorables au projet.

La somme demandée est toujours de 22€.

6.10-Visites des élèves de grande section maternelle des écoles Cdt Arnaud, Petits Canuts et Gros Cailloux et visites des nouveaux élèves

Les dates restent à fixer. (16 et 19 juin 2014 ?)

6.11-Réunion des nouveaux parents : lundi 23 juin 2014 à 18h00, dans le préau de l'école

Madame Florence André,
secrétaire du conseil d'école

Monsieur Gil Coutelle,
directeur de l'école